



Samedi 12 et dimanche 13 mai 2012
DEMANDE DE RESERVATION D'UN ESPACE DE VENTE
ESPACE SOUS CHAPITEAU

Inscription enregistrée dès réception de la demande
Date limite de réception des demandes le 30 mars 2012

Tous les champs sont à remplir obligatoirement.
Les demandes incomplètes et sans chèque de réservation et de paiement
ne seront pas retenues.
Règlement par chèque postal ou bancaire, libellé au nom de A FIERA DI U CASGIU
Important : les chèques ne sont encaissés qu'après la Foire.

1) Identification Nom, prénom

.....
Raison sociale

.....
Adresse :

.....
Téléphone fixe :

.....
Téléphone portable :

.....
Adresse Email :

.....
Profession (**Important** : précisez le domaine et le cadre de votre activité. Précisez si vous exercez votre activité à l'année en Corse. Enfin précisez que vous exercez bien votre activité en tant que producteur et non en tant que revendeur).

.....
Production vendue (**Important** : détaillez la ou les productions vendues, précisez si la matière première de votre production est locale, s'il s'agit d'un travail d'assemblage ou pas, enfin si vos produits bénéficient d'un signe officiel ou d'un label de qualité).

.....
Inscription Chambre des Métiers n°:

.....
MSA n°:

2) Réservation espace sous chapiteau

Nombre de Stand (100 € le stand de 2mx2m pour les deux jours) :

x 100 € = €

*Accueil et installation le **samedi 12 mai dès 7h et jusqu'à 9h30 heure limite** d'installation.

*Les véhicules sont interdits dans la journée sur le champ de foire et ce jusqu'au départ le dimanche 13 mai au soir.

*Les alimentations électriques sont prévues mais le matériel de branchement n'est pas fourni (rallonges, prises multiples, etc.).

*Les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition (chaises, tréteaux, tables, etc.).

3) Conditions de participation et engagement

- L'association « A Fiera di u Casgiu » adhérente à la FFRAAC, Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse s'est engagée à respecter la charte et le règlement intérieur défini par la Fédération et fixant les conditions de participation des exposants.

- Une « commission d'agrément » indépendante pourra décider des inscriptions des exposants et une commission de contrôle présente sur le champ de Foire peut effectuer tout contrôle utile sur toute la durée de la Foire pour s'assurer notamment de l'application de la charte par les organisateurs et du règlement intérieur par les exposants.

- Le Comité d'Organisation rappelle aux exposants que la Foire est **une manifestation de promotion des produits identitaires mais qu'elle ne peut justifier d'une majoration des prix** par rapport à ceux pratiqués dans les commerces et points de vente de la microrégion, notamment en ce qui concerne **les productions agroalimentaires et les productions fromages fermiers.**

Je m'engage, en qualité d'exposant, à respecter les conditions de participation qui viennent d'être exposées ainsi que le règlement intérieur A Fiera di u Casgiu défini sur la base la charte établie par la FFRAAC, règlement intérieur ci-joint, à dater et à signer également.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :